

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EMP 002-7311/19/BM

■ Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération pour les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi des Territoires du Pays d'Aix et du Pays de Martigues à la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur MET 19/13860/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains d'entre eux traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent, à ce titre, faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'emploi, formation et insertion, le territoire du Pays de Martigues fusionné au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence depuis le 1er janvier 2016, a soutenu depuis plusieurs années, la création et le renouvellement du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Les protocoles 2018-2022 des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, signés par la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur Service Europe pour le Fonds Social Européen, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et le Conseil Départemental 13 constituent le cadre d'intervention de l'animation territoriale conduite dans le cadre de ces dispositifs.

Cofinancés par les partenaires signataires, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi bénéficient de financements européens dans le cadre du Programme Opérationnel National 2014-2020 Emploi et Inclusion au titre de l'axe 3.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2020

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi s'inscrivent dans le Cadre de Référence Stratégique National de la France.

Ce cadre définit les orientations stratégiques pour contribuer à la politique de cohésion économique et sociale financée par les fonds structurels européens, dont le Fonds Social Européen.

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi sont un des instruments inscrits dans l'orientation stratégique du soutien de l'emploi, de la valorisation du capital humain et de l'inclusion sociale.

Cinq des sept priorités de cette orientation stratégique concernent les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi :

- Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques.
- Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi.
- Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale.
- Investir dans le capital humain (formation et adaptation pédagogique aux publics du plan local pour l'insertion et l'emploi).
- Développer des partenariats et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion.

La loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions précise que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

A ce titre, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi a pour fonction non seulement d'être une plate-forme partenariale au sein de laquelle se coordonnent les programmes et les actions en matière d'emploi et d'insertion, mais aussi d'individualiser les parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 81 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES PLIE DU PAYS DE MARTIGUES Mise en Œuvre suivi et clauses sociales d'insertion Mobilisation des entreprises dans les parcours d'insertion	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (PLIE DU PAYS DE MARTIGUES)	8.97 %	8 853 euros
Directe FSE « PLIE DU PAYS DE MARTIGUES »	50 %	49 351.77 euros
Conseil Régional PACA « PLIE DU PAYS DE MARTIGUES »	41.03 %	40 500 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	0 %	0 euros
TOTAL	100 %	98 704.77 euros

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2020

ORGANISMES PLIE DU PAYS D'AIX - Construction et animation des parcours, · Mobilisation de l'offre d'emploi et ingénierie économique, · Mise en œuvre et suivi des clauses d'insertion, · Développement et ingénierie de projet territorial	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Directe FSE « PLIE DU PAYS D'AIX »	37. %	57 750 euros
Conseil Régional PACA « PLIE DU PAYS D'AIX »	26%	40 500 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	37 %	57 750 euros
TOTAL	100 %	156 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 décembre 2019 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 12 décembre 2019.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération pour les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi des Territoires du Pays d'Aix et du Pays de Martigues à la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi des Territoires du Pays d'Aix et du Pays de Martigues à la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Délibère

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2020

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2:

La recette correspondante est constatée en section de fonctionnement sur le budget 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 7472 - Fonction 65 - Sous politique E120 – Code gestionnaire DSFCT6.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Insertion,
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ